

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 10 décembre 2015

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel présent à partir du point n° 5, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric, WELKER-JENN Caroline.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents.

**1) Présentation du projet de l'étude de la chaufferie bois par le bureau d'étude West.**

Le maire accueille les deux représentants du cabinet West de Bitschwiller-lès-Thann. La présentation démarre par les bâtiments concernés par cette étude à savoir : la marie-école, l'église, l'école maternelle, l'atelier communal, le centre de secours, la maison individuelle sise 1 rue des Montagnards. Une étude sur les besoins de consommation d'énergie a été faite pour l'ensemble des bâtiments énumérés ci-dessus. En fonction de celle-ci, il a été signalé que la consommation énergétique de l'église n'était pas assez importante. De ce fait, le raccordement de l'église sera considéré comme optionnel. Une étude détaillée reprenant les solutions, les coûts, les consommations, l'entretien est présentée au conseil municipal. La commission communale se réunira courant janvier afin d'échanger sur les différents points.

**2) Approbation du compte rendu du 7 octobre 2015.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 7 octobre 2015.

**3) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 359/38, 360/38, 368/38, section 1, situées au lieu-dit «Schirm», d'une superficie de 1 are 57 ca appartenant aux époux MOALIC Laurent, vendeurs pour la

somme de quatre-vingt-dix-sept mille euros (97 000,00 €) dont sept mille euros (7 000,00 €) de mobilier à Mme HUGUENIN-RICHARD Virginie 9, rue des Tirailleurs à Mulhouse.

2) Les parcelles 503/200, 505/210, section 2, situées au lieu-dit «Kaelbergaerten», d'une superficie de 8 ares 01 ca appartenant aux époux FELLMANN Jean, vendeurs pour la somme de trente-neuf mille euros (39 000,00 €) aux époux MISCHLER Jean-Marie 3, rue Barbe Bleue à Staffelfelden.

#### **4) Fête de Noël des aînés.**

La traditionnelle fête de Noël des aîné(e)s aura lieu dimanche 20 décembre à partir de 11 h 30 au foyer rural François-Nussbaum. La préparation de la salle et des colis aura lieu samedi 19 décembre. Rendez-vous sur place à 9 h. Le repas sera confectionné par le restaurant La bougie et le service sera assuré par les élus. Une petite animation musicale sera interprétée par le conseiller municipal Didier Scherrer et le maire Joël Mansuy.

#### **5) Avancement des travaux.**

Le maire explique que, sur demande du conseil de fabrique, il a été évoqué la remise en état de l'illumination extérieure de l'église. Un bilan des travaux d'accessibilité extérieure du foyer rural a également été dressé pour les travaux réalisés. Il a été aussi discuté du marquage au sol. Des travaux d'enrobés seront également prévus entre le pont et le n° 12 de la rue des Buissonnets. Suite au bornage de ce même chemin réalisé par le géomètre Ortlieb, des négociations devront avoir lieu avec les différents propriétaires concernés.

#### **6) Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte fiscal et financier.**

Le maire présente au conseil municipal un dossier de fonds de concours comprenant l'acquisition de différents matériels (mobilier pour le foyer rural, matériel BIP et ARI pour les sapeurs-pompiers, divers matériels). Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'opération « acquisition de différents matériels » et son plan de financement se présentant comme suit :

	<b>Investissement en HT</b>
Coût total du projet	15 459 €
Subventions	0 €
<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>15 459 €</b>
Part financée par la commune	7 730 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	7 729 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 7 729,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

## **7) Communications.**

### **Impression registres d'état civil**

Le maire informe le conseil municipal que Lucien Nussbaum, passionné de généalogie, a réalisé un important travail sur les familles de Bourbach-le Haut. Il souhaite imprimer le fruit de son travail qui se présente sous forme de livres (naissances, mariages, décès) dont un exemplaire sera destiné au secrétariat de la mairie. Le conseil municipal décide de participer aux frais d'impression de ces ouvrages à hauteur de 350 €.

### **Convention SAFER**

Le maire rend attentif le conseil municipal au fait qu'un propriétaire foncier achète d'importants terrains sur le ban communal dans le but de couper à blanc l'ensemble de la parcelle. L'ampleur des dégâts est constatée à tous les points de vue. Afin de pouvoir être informé de chaque vente de terrain situé hors zone non constructible, le maire propose de signer une convention avec la SAFER mais il s'avère que ce fonctionnement est déjà mis en place par la Communauté de communes de Thann-Cernay, ce qui constituera une économie.

### **Projet Gerplan 2016**

Le maire évoque la rencontre qui a eu lieu à la mairie avec les techniciennes du conseil départemental du Haut-Rhin et l'agent de développement de la Communauté de communes de Thann-Cernay en charge du Gerplan. Le projet consiste à aménager la seconde partie de l'ancienne décharge située près de l'aire de jeux, en direction de Masevaux. Le contenu du projet est pour l'instant assez sommaire, mais il est impératif de pouvoir inscrire le projet sans attendre dans le but de son éligibilité.

### **Achat d'une friteuse**

Le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une friteuse à l'occasion de la manifestation Solid'Air qui a eu lieu en septembre. Il précise que ce matériel est destiné uniquement aux associations et que son lieu de stockage est prévu au sous-sol du foyer rural.

## **8) Divers.**

### **Contrat unique d'insertion**

Le maire informe qu'il a été sollicité par l'association Contact plus gérée par le conseil départemental du Haut-Rhin dans le but de proposer aux bénéficiaires du RSA un contrat de travail. Ces contrats sont financés à hauteur de 90 % par l'Etat pour une durée hebdomadaire de 20 heures maximum et sur une période de six mois renouvelable pouvant aller jusqu'à 24 mois. Compte tenu de ces conditions, un agent destiné au service technique a été recruté à compter du 7 décembre suivant les conditions énumérées ci-dessus.

### **Affaires juridiques**

Le maire explique que le dossier juridique pour diffamation initié par Bernard Knopf a été jugé le 15 octobre. Le juge retient simplement l'existence d'un préjudice moral pour la commune lié à l'apparence de partialité que constitue l'infraction de prise illégale d'intérêts. La peine est fixée à 500 € à la charge de Caroline Jenn-Welker et à 1500 € à la charge de Joël Mansuy, lequel fera appel de cette décision.

### **Réception des vœux du maire**

La traditionnelle réception des vœux du maire aura lieu le samedi 23 janvier à 17 h au foyer rural François-Nussbaum.

### **Dégradation**

Le maire informe le conseil municipal que la Lyonnaise des eaux a signalé la dégradation du câble téléphonique alimentant le réservoir des Buissonnets, probablement lors d'une coupe de bois. Le service compétent au sein de la Communauté de communes Thann-Cernay a aussitôt été averti des faits.

### **Gîtes rue du Kirchbuhl**

Dans le but de finaliser la rénovation des gîtes de la rue du Kirchbuhl, il a été convenu avec le locataire de la rénovation du gîte Mésange. Le maire présente deux offres de prix pour le remplacement des fenêtres en PVC double-vitrage. Après comparaison des devis, ce sont les Etablissements Wehr de Lutterbach qui ont été retenus. Les délais de fabrication à prévoir sont toutefois d'une durée de cinq à six semaines.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.